Réunion groupe Blanchet exceptionnel
3 novembre 2026

1) Le CIA (Complément Indemnitaire Annuel)

Rappel : le CIA constitue la seconde part de la rémunération indemnitaire des personnels de direction (chefs d'établissement et adjoints), dans le cadre du régime RIFSEEP. Réunion organisée à la demande du SNPDEN pour rediscuter du sujet quand ID demande à ce que cette valorisation soit intégrée à la paye des chefs d'établissement.

Acquis de la réunion :

- Volonté affirmée d'une **mise en paye dès la fin de semaine en cours**.
- Schéma originel en **4 paliers, tous supérieurs à la dotation de l'année précédente**, convergeant vers la demande du SNPDEN (1450 €).
- Prise en compte de **critères d'incomplétude des équipes, d'intérims et de remplacements** pour valoriser les collègues impactés.
- Niveau de modulation supérieur réservé aux personnels à « manière de servir remarquable ».
- Préservation d'un **plafond haut de 2250 €**.

Scénario retenu par le Rectorat : 1000 € / 1450 € (point pivot) / 2250 € — schéma proche d'autres académies, conforme à un avis entendu mais pas pleinement consensuel.

Demandes ID-FO (répondant à la nécessité de trouver une voie consensuelle) :

- Règles et barèmes **clairs et publics** dans chaque académie, pour éviter décisions occultes ou injustifiées ;
- **Montant plancher garanti** pour tous les personnels de direction ;
- **Information systématique** de l'agent sur les motifs en cas de modulation à la baisse (le CIA sera accompagné d'une remarque explicative sur son positionnement) ;
- Indicateurs de progrès précis justifiant majoration ou minoration.

2) La gestion de la crise lycéenne

Mobilisation et dialogue structuré : CSA exceptionnelles, Blanchet exceptionnels, consultation des lycéens via les CAVL et la plateforme AGORA (environ 6000 contributions académiques ; 100 000 au niveau national ; consultations des CVL jusqu'au 16 octobre ; plus du tiers des comptes rendus traités). Engagement de transparence plein et entier, avec présentation de mesures crédibles à l'échelle académique et des mesures ministérielles.

Principales remontées des lycéens :

- ~25 % remplacement des enseignants ; 20 % classes/groupes surchargés ; 15 % pédagogie et examens (évaluation, contrôle continu) ; 12 % Parcoursup ; 6,7 % orientation ; 10 % santé mentale (épuisement, manque d'accès aux infirmiers et psychologues) ; 52 % bâti scolaire (dont thermique) ; 20 % cantine (coût, attente) ; transports scolaires.
- Vie de l'établissement : +60 % organisation du temps scolaire (EDT) ; 15-20 % violence et harcèlement ; question du portable ; 7 % démocratie scolaire.

Situation actuelle :

- Remplacement : amélioration notable, de 42,3 % ETP de suppléance non assurée en lycée à **17 %** actuellement (sur plus de 5000 postes) ; 310 parts de pacte et 251 HSE pour absences de longue durée.
- Réduction envisagée de la taille des groupes ou des classes : travail sur les 50 % d'EPLE les plus défavorisés (classes à maximum 28 élèves), groupes les plus réduits possible en 1ère et terminale ; **36 emplois ETP** dédiés aux IPS particulièrement bas ; pas de quantum sur la réduction des groupes de spécialité. Y compris en LP.
- Spécialités qui génèrent des EDT peu pertinents : volonté de simplification, choix de triplettes, application envisagée dès **septembre 2027**. Remarque d'ID-FO : Une modification sur les spécialités aurait par ailleurs un impact direct sur les EPLE.
- Modification de Parcoursup en 2027, remplacement en 2028 ; conclusions du Ministre attendues en **décembre** ; place du contrôle continu en discussion jusqu'en décembre ; textes réglementaires à venir.
- Sphère médico-sociale : engagement de porter à 200 ETP au niveau national, soit **environ 15 ETP attendus** dans l'académie (de la maternelle au lycée)
- Bâti scolaire : **4 milliards d'euros de prêts bonifiés** (double de la dotation annuelle) ; sujet évoqué au CAVL du vendredi en présence du vice-président de la Région. Points de vigilance : chauffage (salles mal chauffées malgré l'augmentation des coûts), traitement des déchets désormais à la charge des lycées (~20-22 000 € par établissement).
- Autres : BTS intégrés au secteur industriel ; heures complémentaires et postes en seconde impossibles à pourvoir actuellement.
- Il est proposé de présenter ces évolutions **en CVL et en CA**, y compris la question du bâti si l'élu du conseil régional est présent.

3) Questions diverses

Protection fonctionnelle

- Intervention de M. Haye, SG adjoint : les demandes de protection fonctionnelle sont **de plus en plus nombreuses** ; une **note du SIAG** sera transmise prochainement aux chefs d'établissement, précisant les règles administratives et principes généraux (y compris dégradation de biens personnels). Note détaillée mais **non destinée à une diffusion large**.
- **Fiches RSST des personnels de direction** : à l'heure actuelle procédure identique à celle de tous les personnels ; rappel de M. Obelliane : les élus du F3SCT (enseignants notamment) ont une **lecture immédiate** de ces fiches. Une **procédure spécifique aux personnels de direction, dématérialisée**, sera donc travaillée.
- Retour d'information : si un sujet est évoqué par des élus au F3SCT, un retour vers le chef d'établissement doit être assuré (le bon usage prévoit ce retour, le chef pouvant prévoir une visite).

.